DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
Service Juridique

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2026

ORDRE DU JOUR

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Pacte pour la transition écologique
- Convention-type de partenariat entre l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la commune de Guyancourt pour l'installation, le suivi et l'animation de stations de compostage de quartier

SOLIDARITÉ

- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Maires de France en soutien aux populations touchées par les incendies de l'été 2026
- Point d'information relatif à la mise en place d'une mutuelle communale

ADMINISTRATION

- Désignation du représentant du conseil municipal au sein du comité de jumelage
- Adhésion au groupement de commandes du CIG pour les assurances : Incendie, Accidents et Risques Divers (IARD), Protection Fonctionnelle et Juridique pour la période 2028-2031

POLITIQUE DE LA VILLE

- Convention de prestation de l'association Coup de Pouce 2026-2027

COMMERCE

- Dérogation au repos dominical pour l'année 2027

ACHAT PUBLIC

- Avenant n° 2 à la délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile sur le domaine public de la commune de Guyancourt avec la société DEPANN 2000
- Approbation du principe de la délégation de service public pour la mise en fourrière des véhicules en infraction aux règles édictées par le Code de la route

PARENTALITÉ

- Convention d'objectifs et de financement relative au développement des services et lieux ressources parentalité avec la Caisse d'allocations familiales des Yvelines

PETITE ENFANCE

- Convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines et la ville de Guyancourt au titre du Fonds de Modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant - MA Sylvestre

PERSONNEL

- Mise à jour du tableau des effectifs

SPORTS

- Convention pour l'aide à la formation des intervenants des associations sportives entre la Ville et l'association ARTS MARTIAUX SEISHINKAÏ DE GUYANCOURT (AMSG)
- Convention pour l'aide à la formation des intervenants des associations sportives entre la Ville et l'association ACADÉMIE SQY DE TAEKWONDO

N.B : Les documents faisant l'objet d'une délibération peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville, en prenant rendez-vous auprès du Service Juridique et ce, conformément à l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.